

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

Arrêté du 21 septembre 2023

**portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission
paritaire de pilotage et de suivi du dispositif de protection sociale complémentaire d'action
sociale**

NOR : TREK2325500A

(Texte non paru au journal officiel)

**Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, la ministre de la
transition énergétique et le secrétaire d'Etat à la mer**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 287-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de
l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire
dans la fonction publique, notamment le II de l'article 1er ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration
dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'accord interministériel du 26 février 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en
matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans
la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en
matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans
la fonction publique de l'Etat ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1er au 8 décembre 2022 et la
publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein

des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'Etat à la mer ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein de la commission paritaire de pilotage et de suivi,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont désignés à la commission paritaire de pilotage et de suivi en qualité de représentants du personnel :

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FO 24,9% des voix	Monsieur François DENEUX	Monsieur Arnaud GEOFFROY Monsieur Pascal WEST
CGT 24,0% des voix	Monsieur Bruno PIEL	Monsieur Charles BREUIL Madame Isabelle ROBERT
CFDT 18,9% des voix	Monsieur Éric TAVERNIER	Monsieur Lionel ALTHUSER Monsieur Benjamin JACQUES
UNIPF-UNSA 18,5% des voix	Monsieur Antoine de PINS	Madame Soizic CHRETIEN Madame Gwenaëlle HIRTZIG
SNCTA-SNPL 7,2% des voix	Monsieur Michel COZ ELLEOUE	Monsieur Yohann Le PETITCORPS Monsieur Pierre PEYROT
FSU 6,6% des voix	Monsieur Jean-Noël GAUTIER	Madame Amélie BUNEL Madame Véronique CARACO- GIORDANO

Article 2

Sont désignés à la commission paritaire de pilotage et de suivi en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires (représentants de l'employeur) :

Monsieur Jacques CLEMENT, directeur des ressources humaines ;

Madame Anne THAUVIN, cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail - SG/DRH/D ;

Monsieur François LEPAGE, sous-directeur des politiques sociales, de la prévention et de la protection sociale complémentaire - SG/DRH/D/PSPP ;

Monsieur Bruno CODARINI, adjoint au directeur du centre ministériel de gestion des personnels -SG/DRH/CMGP ;

Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France;

Monsieur Olivier HANNEDOUCHE, directeur des ressources humaines et des moyens, Voies navigables de France.

Membres suppléants (représentants de l'employeur) :

Madame Caroline TRANCHANT, adjointe au directeur des ressources humaines, cheffe du service du pilotage des moyens et des réseaux ressources humaines -SG/DRH/P ;

Madame Nathalie DEGRYSE, adjointe au sous-directeur des politiques sociales, de la prévention et de la protection sociale complémentaire ;

Monsieur Davy PRYBYLA, chef de projet protection sociale complémentaire, SG/DRH/D ;

Représentants de l'actuaire :

Titulaire : Monsieur Nicolas LE QUELLEC, Premium Consulting

Suppléant : Monsieur Aurélien PICHARD, directeur santé prévoyance, Premium Consulting

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique.

Fait le 21 septembre 2023

Pour les ministres et par délégation,
Le directeur des ressources humaines

Jacques CLEMENT